

ALTI'FIL PARCABOUT

Alti'fil SAS La Blache Pécou 4015 route de la Faye
42220 BURDIGNES

Règlement intérieur

Le Parcabout a été conçu autour de 3 idées : innovant, naturel et liberté.

Pour évoluer à plusieurs mètres de hauteur dans les filets suspendus acrobatiques, nul besoin de harnais. Les techniques d'accroche et de déploiements des filets, éprouvées par la SARL « Chien Noir », en mer sur les plus grands trimarans, dans les arts du Cirque pour les acrobates voltigeurs, ou encore en forêt tropicale, permettent d'offrir aux pratiquants un niveau de sécurité tout en conservant toute liberté de mouvement.

En cas de mauvaises conditions météorologiques :

Incendie, vent fort, rafales de vent, orage avec ou sans risque de foudre, neige et toute autre alerte météorologique prononcée par les services préfectoraux, les responsables de la SAS Alti'fil se réservent le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les filets et le site pour votre propre sécurité et sans remboursement possible de l'entrée.

Conditions d'accès :

L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouvertures.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions suivantes :

Pour accéder aux activités, il faut impérativement :

- Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.
- Avoir acquitté un droit d'accès sur présentation de votre pièce d'identité, en caisse.
- **Les consignes de sécurité et l'ensemble du règlement intérieur sont supposés être lus, compris et appliqués dès l'achat de votre droit d'entrée.**

- La pratique est interdite à toute personne ayant consommée de l'alcool ou toute autre substance pouvant altérer ses capacités (drogue, substances illégales et médicaments spécifiques).
- Pour les enfants de moins de 8 ans, présence obligatoire d'un parent ou adulte responsable accompagnant tout au long de l'activité dans les filets, avec un ticket payant.
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors du paiement en caisse. Cet adulte doit rester présent avec un ticket payant dans l'enceinte du site, pendant **toute** la durée de l'activité.
- Pour des raisons d'hygiène, l'accès au parc sera interdit à toute personne se présentant à l'accueil torse nu.
- Pour les enfants de 3 ans, accès autorisé en fonction de l'affluence.

Votre tenue

- Baskets obligatoires sur tout le site.
- Avoir une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur : des vêtements courants adaptés aux loisirs de plein air souples mais pas amples, être équipé de chaussures fermées de type basket, tennis (pas de pieds nus, ni tong, ni chaussures à talon, ni chaussures de marche, ni bottes...) pas de crampons.
- Pantalon et tee-shirt à manche longue conseillé (risques de frottements)
- Lunettes munies d'un système de maintien (antichute)
- Evoluer dans les filets avec des poches vides

Attention

- Les parents sont priés de veiller au comportement correct de leurs enfants et d'éviter les violences, bagarres ou tout autre comportement perturbant le bon fonctionnement de l'activité.
- En cas de forte fréquentation, pour des raisons de sécurité et technique et pour le bien-être de tous, la SAS Alti'fil peut différer, voire refuser l'entrée de nouveaux arrivants.
- Toute entrée dans le parc entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement. En cas de non-respect, l'accès au parc vous sera interdit et des dédommagements pourront vous être demandés.

Comportement dans l'enceinte du parc :

- Adopter en toute circonstance un comportement responsable et prudent, respectueux des autres participants.
- Ne garder sur vous aucun objet susceptible de tomber (montre, clés, monnaie ...)

- La signalétique à l'entrée du parc et sur le parcours doit être respectée, les nappes de filets ne devront pas être surchargées.
- En cas de problème, prévenir le personnel du parcours par tout moyen utile.
- Vous êtes tenus de faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de l'environnement extérieur (flore, installations)
- L'environnement doit être respecté (ni cueillette, ni abandon d'objets !)
- Les déchets éventuels devront être rapportés ou déposés dans les poubelles
- Par mesure d'hygiène, les animaux de compagnie ne sont pas tolérés même tenu en laisse dans l'enceinte du parc, seuls les chiens guides sont autorisés sur le site Alti'fil.
- Seul les ballons fournis par la SAS Alti'fil sont autorisés dans les filets.
- Tout jeu introduit sur le site, autre que ceux fournis par la SAS Alti'fil, relève de la responsabilité de l'introducteur.

Interdiction

- **Il est interdit d'escalader les parois verticales de filets : Filets de sécurité**
- **Il est interdit de manger, fumer et boire dans les filets** et dans les zones de cheminement.
- Il est formellement interdit d'introduire dans l'enceinte du parc **tout objet tranchant ou arme de poing.**
- Il est interdit de consommer de l'alcool que vous pourriez introduire à l'intérieur du parcabout.
- Il est interdit de jouer dans les hamacs (balançoire), ils sont exclusivement réservés au repos.
- Il est interdit de circuler sous les filets.

Les responsables d'Altifil se réservent le droit :

- De fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météo.
- D'exclure toute personne irrespectueuse des personnes, des installations ou de l'environnement.
- De prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée pour le bien être des personnes et participants sur le site.
- D'exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même comme le non-respect des règles et consignes de sécurité ou ne tiendrait pas compte de nos observations. **Dans ces cas, aucun remboursement ne pourra être exigé.**

Des restrictions évidentes

- Nous sommes désolés de ne pouvoir permettre l'accès aux filets aux femmes enceintes. Evoluer dans les filets, même en douceur, pourrait être préjudiciable à leur futur bébé et à elle-même.
- Evoluer dans les filets, c'est un peu comme courir dans l'eau : l'énergie déployée y est plus importante que les pieds sur terre ! C'est pourquoi nous déconseillons cette pratique aux personnes souffrant de troubles cardiaques ou respiratoires, hypertension artérielle, maladies articulaires, atteintes neurologiques, vertiges. A vous de décider en humble et conscience selon vos capacités physiques réelles et constatées.
- Les visiteurs sous l'emprise de l'alcool ou de produits entraînant une perte de vigilance se verront refuser l'accès aux installations.
- L'équipe du parcabout ne vous autorisera pas à accéder aux filets avec des objets coupants ou blessants.

En pratiquant cette activité

Vous renoncez expressément à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, incident, perte ou endommagement d'effets personnels, etc. et d'une manière générale, pour quelque motif que ce soit.

Secours aux personnes

Toute personne en difficulté repérée par un surveillant ou une tierce personne pourra faire appel à un opérateur ou sera directement secourue par ce dernier.

Toute personne ayant subi une blessure, hématome ou autre, devra le jour même le déclarer à la direction du parc.

Toute personne se plaignant d'une blessure, n'ayant pas fait la déclaration à la Direction le jour même, sera déclarée comme non-avenante.

Assurance

Dans le cadre de l'exploitation de son parc, la SAS ALTI'FIL a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie GROUPAMA.

La SAS ALTI'FIL ne pourra être tenue pour responsable d'un vol ou perte d'effets personnels des pratiquants, des accompagnateurs ou des visiteurs.

De la même manière, la SAS ALTI'FIL ne pourra être tenue pour responsable des dégradations ou vols qui pourraient survenir dans les véhicules stationnés sur le parking.

La société ne pourra être tenue pour responsable de la détérioration des vêtements et objets personnels du pratiquant.

Période de fermeture et sécurité

La pratique de l'activité et l'accès aux installations est strictement interdite en dehors des heures d'ouverture.

La gendarmerie sera alertée immédiatement pour toute personne surprise dans l'enceinte du parc en dehors des heures d'ouverture.

Liberté informatique

Dans le cadre de la liberté informatique, il vous sera demandé de nous signaler votre refus par écrit d'être photographié ou filmé sur le site.

Tout objet tombé dans l'espace interdit, (sous les filets) devra faire l'objet d'un signalement à l'accueil, afin qu'il soit ramassé exclusivement par notre équipe.

L'équipe d'ALTI'FIL vous remercie de prendre soin de la propreté de cet espace naturel aménagé pour vos loisirs.

Règlement intérieur établi le 22 février 2022